

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin, à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du quinze juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire à Trets sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Etude de fréquentation – Plateau Plan d'Aups Sainte-Baume

Délibération n° : 364-2022

Membres en exercice : 38

Membres présents : 22

Pouvoirs : 10

Excusés, absents : 6

Secrétaire de séance : Robert DELEDDA

Présents(es):

Laurence BRULEY

Philippe SCHELLENBERGER

Denise REY

Marie-Pierre EMERIC

Henri BERGER

Robert DELEDDA

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Vincent AYALA

Simone CALLAMAND

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Jean-Raymond NIOLA

Jean-Yves DOLISI

Christian OLLIVIER

Patrice TONARELLI

Claude FABRE

Hélène VERDUYN

Georges LUVERA

Suzanne ARNAUD

Sébastien BOURLIN

Jacqueline BOUYAC

Pouvoirs :

Monsieur Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier, a donné pouvoir à madame Simone CALLAMAND déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux ;

Madame Laetitia TREMOUILHAC, déléguée de la commune de Cuges-les-Pins, a donné pouvoir à monsieur Jean-Yves DOLISI, délégué de la commune de RIBOUX.

Monsieur Jacques PAUL, maire et délégué de la commune de La Celle, a donné pouvoir à monsieur Michel GROS, Président, Maire et délégué de la commune de La Roquebrussanne ;

Madame Laurence GAUD, déléguée de la commune de Mazaugues, a donné pouvoir à monsieur Patrice TONARELLI, maire et délégué de la commune de Rougiers ;

Monsieur Ollivier ARTUPHEL, maire et délégué de la commune de Nans les Pins, a donné pouvoir à monsieur Patrice TONARELLI, maire et délégué de la commune de Rougiers ;

Madame Cathy SILVY, déléguée de la commune de Pourrières, a donnée pouvoir à monsieur Jean-Raymond NIOLA, délégué de la commune de Pourcieux ;

Madame Sophie LEMETER, déléguée de la commune de Saint-Maximin la Sainte-Baume, a donné pouvoir à monsieur Michel GROS, Président, Maire et délégué de la commune de La Roquebrussanne ;

Monsieur Jean-Michel CONSTANS, délégué de la communauté d'agglomération de la Provence Verte, a donné pouvoir à madame Suzanne ARNAUD, délégué de la communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume ;

Monsieur Didier RÉAULT, délégué du département des Bouches-du-Rhône a donné pouvoir à monsieur Sébastien BOURLIN, délégué du département du Var ;

Une autre vie s'invente ici

Monsieur Christophe MADROLLE, délégué de la Région Provinces-Alpes Côte d'Azur, a donné pouvoir à madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Provinces-Alpes Côte d'Azur.

Excusés(es), absents(es) :

Madame Virginie PHELIPPEAU, Madame Josiane GALIZZI, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Madame Véronique MIQUELLY, Monsieur François de CANSON.

Etude de fréquentation – Plateau Plan d'Aups Sainte-Baume

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de la mesure 31 « Organiser la fréquentation raisonnée des espaces naturels » de la Charte du Parc,

Considérant qu'une Opération Grand Site est en cours sur le territoire du Parc et qu'un plan directeur d'aménagement et de mise en valeur du site de l'Hôtellerie de la Sainte-Baume et de ses abords est en cours d'élaboration,

Il est exposé ce qui suit :

Devant la diversité des enjeux et des attentes qui s'expriment à l'égard du massif de la Sainte-Baume, le Parc travaille au classement en Grand Site de France pour mieux gérer et intégrer les fonctions multiples du territoire.

Plus précisément, le site qui accueille le plus de visiteurs est le site de l'Hôtellerie de la Sainte-Baume. Cependant, aucune étude de fréquentation suffisante ne permet d'avoir de données précises concernant la fréquentation quantitative et qualitative du site. Seuls certains secteurs (Forêt domaniale de Plan d'Aups) bénéficient de certaines données, mais celles-ci sont malheureusement parcellaires et ne suivent pas de protocoles d'études identiques.

C'est dans ce cadre qu'il convient de réaliser une étude de fréquentation afin de mieux connaître les visiteurs et leurs usages sur le « plateau » de Plan d'Aups Sainte-Baume afin de calibrer les aménagements futurs le plus justement possible.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur pour un montant de 15 000 euros.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DREAL Provence Alpes Côte d'Azur pour un montant de 13 000 euros.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Etude de fréquentation	28 000	Région Sud	15 000
Coordination et suivi de l'étude	7 000	DREAL PACA	13 000
		PNR Sainte-Baume	7 000
Total	35 000	Total	35 000

Le Comité Syndical oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à effectuer une demande de subvention auprès de la Région Sud et de la DREAL PACA
- **ENGAGE** toutes les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents administratifs relatifs au projet

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Michel GROS

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Conseil régional de la Sainte Baume' at the top and 'syndicat mixte' at the bottom. The center of the stamp features a stylized landscape with a sun and mountains.